



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 11 décembre 2017 - 19h00 -

Siège – NEUILLY EN THELLE

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Laurent SERRUYS, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Alain LERIVEREND, Daniel TESSIER, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Stéphane CHAIMOVITCH, Robert JOYOT (départ à 20h30), Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Josiane VANBERSEL, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT, Agnès CLARY-WAWRIN.

Etaient absents :

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE, Charles-Antoine De NOAILLES, Patrick VONTHRON, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

M. Thierry REMOND.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Isabelle VILAREM a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.

M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.

M. Alain ARNOLD a donné pouvoir à Mme Agnès CLARY-WAWRIN.

M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BILL, déléguée de la commune de Neuilly en Thelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** le projet de modification des statuts de la Communauté de communes THELLOISE ;

DIT que le reste des dispositions des statuts tels qu'arrêtés par arrêtés préfectoraux du 2 décembre 2016 et du 19 juin 2017 est inchangé ;

DIT que la présente délibération sera notifiée aux maires des communes de :

- Angy,
- Balagny-sur-Thérain,
- Abbecourt,
- Belle-Eglise,
- Berthecourt,
- Blaincourt-lès-Précy,
- Boran-sur-Oise,
- Cauvigny,
- Chambly,
- Cires-lès-Mello,
- Crouy-en-Thelle,
- Dieudonné,
- Ercuis,
- Foulanges,
- Fresnoy-en-Thelle,
- Heilles,
- Hodenc l'Evêque,
- Hondainville,
- Laboissière-en-Thelle,
- Lachapelle-Saint-Pierre,
- Le Coudray-sur-Thelle,
- Mello,
- Mesnil-en-Thelle,
- Montreuil-sur-Thérain,
- Morangles,
- Mortefontaine-en-Thelle,
- Mouchy-le-Chatel,
- Neuilly-en-Thelle,
- Noailles,
- Novillers-les-Cailloux,
- Ponchon,
- Puiseux-le-Hauberger,
- Précy-sur-Oise,
- Saint-Félix,
- Saint-Sulpice,
- Sainte-Geneviève,
- Silly-Tillard,
- Thury-sous-Clermont,
- Ully-Saint-Georges,
- Villers-Saint-Sépulcre,
- Villers-sous-Saint-Leu.

- **PREND ACTE** du dépôt du Rapport de la CLECT ;
APPROUVE son contenu ;
PREND ACTE de la transmission du Rapport de la CLECT par son Président aux communes membres qui doivent l'approuver à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois.

- **DESIGNE** les 3 membres élus parmi les délégués communautaires à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :
 - Madame Caroline BILL
 - Monsieur Marc LAMOUREUX
 - Monsieur Bertrand BAECKEROOT
DESIGNE les représentants des 3 associations destinées à siéger dans la commission :
 - Madame Geneviève JOYOT, Présidente de l'association des habitants de Ponchon (Environnement et Patrimoine)
 - Madame GERMAIN, Présidente de l'association de sauvegarde de l'environnement de Belle-Eglise (SEB)
 - Madame HANS, Présidente de la SEL de Précy-sur-Oise (Système d'Echange Local)

- **SUPPRIME** huit postes d'adjoint d'animation, un poste d'attaché, un poste d'agent de maîtrise ;
CREE huit postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, un poste d'attaché principal, un poste d'agent de maîtrise principal, deux postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe ;
MODIFIE un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet, en temps complet ;
MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs ;
AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires ;
INSCRIT au budget les crédits correspondants.

- **VOTE** la décision modificative n° 2, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense		DM 2
ARTICLES	DESIGNATIONS	MONTANTS
	Ch. - 011 Charges à caractère général	-271 304,00
61523	Réseaux	-271 304,00
	Ch. - 66 Charges financières	15 161,00
66111	Intérêts réglés à l'échéances	15 161,00
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles	194 114,00
678	Autres charges exceptionnelles	194 114,00
TOTAL EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		-62 029,00

RECETTES		DM 2
ARTICLES	DESIGNATIONS	MONTANTS
002	Résultat d'exploitation reporté	-768 024,00
002	Résultat d'exploitation reporté	-768 024,00
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	50 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	50 000,00
	Ch. - 77 Produits exceptionnels	655 995,00
7788	Produits exceptionnels	655 995,00
TOTAL EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT		-62 029,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		DM 2
Op. OPFI Opération financière		840 281,00
1641	Emprunts en euros	116 777,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	723 504,00
Op. - 90821 Assainissement SITTEU		150 000,00
2315	Immobilisations corporelles en cours	150 000,00
Op. - 90830 Assainissement divers communes du territoire		1 589 740,00
2315	Immobilisations corporelles en cours	1 589 740,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 580 021,00

Recette		DM 2
Op. - OPNI OPération Non Individualisée		-940 525,00
021	Virement de la section d'exploitation	-940 525,00
Op. - OPFI Opération Financière		3 520 546,00
001	Excédent de fonctionnement capitalisé	26 460,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 069 203,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 424 883,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 580 021,00

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

- **AUTORISE** le versement de la participation Bafa d'un montant de 250 € auprès de M et Mme Alain WEBER, 3 impasse des Vignes 60340 VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, parents de Mme Louise WEBER ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour le paiement de ce financement.

- **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du budget primitif principal 2018, le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à venir dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets de 2017 et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.
- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 du budget d'assainissement le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à venir dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets de 2017 et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

à la majorité (avec une abstention) :

- **ACCEPTER** l'état des admissions en non-valeur pour le budget REOM ;
AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires pour procéder à la régularisation de ces admissions en non-valeur.

à l'unanimité :

- **PRESCRIT** la révision du SCOT de la Thelloise ;
APPROUVE les objectifs poursuivis ;
APPROUVE les modalités de la concertation ;
AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des études liées à la révision du SCOT.
- **SOLLICITE** auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise la poursuite du partenariat financier engagé au titre du fonctionnement du service de transport à la demande « Pass Thelle Bus » ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat de contractualisation pour la période de mars 2018 à février 2019.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention relative à l'organisation d'un service de transport collectif à la demande entre la Région Hauts-de-France et la Communauté de communes Thelloise pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de personnels dans le cadre du transfert de la compétence assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et des Eaux de Villers-sous-Saint-Leu, Saint-Leu-d'Esserent, Précly-sur-Oise, Blaincourt-lès-Précly.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de personnels dans le cadre du transfert de la compétence assainissement avec le SIVOM Angy-Balagny-Bury-Mouy.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition de personnels dans le cadre du transfert de la compétence assainissement avec la commune de Chambly.
- **APPROUVE** l'avenant n° 1 relatif à la prolongation de la durée du contrat de l'ex-Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Lachapelle Ully (SIALU) comme proposé,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant.
- **APPROUVE** la convention pour la gestion provisoire du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Thury Hondainville (SIATH) comme proposée ;
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

- **APPROUVE** l'organisation du Pôle Assainissement Eau ;
AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires en rapport avec le pôle assainissement eau.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents, conventions de gestion, conventions financières et documents afférents, nécessaires avec la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), dans le cadre de la compétence assainissement.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents, conventions de gestion, conventions financières et documents afférents, nécessaires avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB, dans le cadre de la compétence assainissement.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents, conventions de gestion, conventions financières et documents afférents, nécessaires avec la Communauté de communes du Pays du Clermontois (CCPC), dans le cadre de la compétence assainissement.
- **SOLLICITE** les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour tous les projets présentés dans le tableau annexé ci-dessous :

Intitulés des dossiers présentés :
Schéma Directeur d'Assainissement Communautaire
Études diagnostiques station d'épurations et/ou réseaux d'assainissement sur différentes communes du territoire.
Études parcellaires et études préalables concernant l'extension de réseaux d'assainissement sur les hameaux de Cauvigny
Études préalables et maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de réseaux d'assainissement sur la Commune de Saint Felix

- **DECIDE** du versement aux 5 communes d'une part correspondant aux charges supplétives supprimées dans le nouveau contrat enfance jeunesse telles que calculées ci-dessous au titre de l'exercice 2017 :

ABBECOURT	37 jours	714,73 €
NEUILLY EN THELLE	40 jours	772,68 €
SAINTE GENEVIEVE	42 jours	811,31 €
FRESNOY EN THELLE	41 jours	792,00 €
MESNIL EN THELLE	40 jours	772,68 €

- **PREND ACTE** de la fermeture de la Halte-Garderie fixe de Boran sur Oise suite à la fin de la mise à disposition du site par la commune de Boran sur Oise à compter du 7 juillet 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Neuilly-en-Thelle, le 14 décembre 2017



Le Président

Jean-François MANCEL